



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 02/2025

**Réponse à l'interpellation de M. G. Dana et consorts "Pour un
don de la commune à Gaza"**



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a pris connaissance avec attention de l'interpellation de Monsieur Gilles Dana, co-signée par quinze conseillères et conseillers communaux, demandant que la commune de Bourg-en-Lavaux effectue un don d'environ un franc par habitant en soutien humanitaire à Gaza.

La Municipalité est tout à fait consciente de la chance qui nous est donnée de vivre dans un environnement paisible et prospère. Cette situation privilégiée implique une attention particulière envers celles et ceux qui n'ont pas cette chance à travers le monde. Plutôt que de réagir ponctuellement à chaque crise, la Municipalité souhaite adopter une approche simple et durable, proportionnée à la taille de la commune, sur la base proposée dans l'interpellation. Elle a donc décidé d'instituer un don humanitaire annuel d'un franc par habitant, destiné à soutenir des organisations humanitaires reconnues actives dans le monde. Ce montant sera inscrit clairement au budget 2026.

Pour 2025, un don de CH 5'500.- sera déjà effectué (poste budgétaire 34290.3636.00) pour les institutions suivantes :

- Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- La Fondation Suisse de Déminage (FSD)

Ces deux organisations ont été choisies car elles sont basées en Suisse, jouissent d'une excellente réputation, et interviennent dans des domaines complémentaires : aide d'urgence et protection des civils, déminage humanitaire et reconstruction post-conflit.

Ce mécanisme annuel permettra de contribuer régulièrement à l'effort humanitaire sans attendre qu'une crise particulière nous interpelle. Les organisations bénéficiaires pourront varier selon les années et les besoins identifiés. Cette approche semble plus cohérente que des dons ponctuels, même s'il reste possible de réagir à des situations d'urgence exceptionnelle.

En adoptant cette démarche, la Municipalité exprime sa reconnaissance de vivre dans des conditions privilégiées et sa volonté de participer, à la mesure de la commune, à un effort humanitaire essentiel.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 septembre 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Jean-Pierre Haenni

La secrétaire remplaçante

Danahé Palmon

